

Au-delà du statut cohabitant

Matinée de réflexion – Sénat

Jeudi, 19 avril 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, Dames en heren,

Chers invités,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au Sénat, plateforme idéale pour une réflexion de qualité sur la problématique générée par le statut juridique de cohabitant dans une perspective de lutte contre la pauvreté. En tant que lieu de rencontre de tous les pouvoirs, notre assemblée a en effet un rôle crucial à jouer dans ce type de thématique à caractère transversal. Le Sénat offre la possibilité de formuler des propositions concrètes et de les communiquer aux différentes autorités.

We kunnen alleen maar vaststellen dat samen huren of samenwonen erg ingewikkeld is voor mensen die afhankelijk zijn van sociale uitkeringen. Werkloosheidsuitkeringen, het leefloon, maar ook de huurprijs van een sociale woning verschillen naar gelang van het statuut van de uitkeringsgerechtigde. Voor mensen die werkloosheidsuitkeringen of sociale bijstand krijgen, zorgt het statuut van samenwonende automatisch voor een drastisch inkomensverlies.

Leven als koppel, een nieuw gezin vormen, een gezinshereniging en zelfs solidair gedrag worden de facto ernstig ontmoedigd.

Het systeem werkt helaas in de hand dat de betrokkenen risico's gaan nemen: ze verbergen dat ze samenwonen, verklaren dat zij alleenstaand zijn en huren desnoods een gemeubelde kamer om te laten uitschijnen dat ze daar wonen. Hierdoor riskeren zij sancties en zelfs een definitieve uitsluiting van werkloosheidsuitkeringen of OCMW-bijstand, met soms dramatische sociale gevolgen zoals een brutale ontzetting waardoor iemand in extreme gevallen dakloos kan worden.

Un autre aspect est mis en exergue par le 9^e rapport bisannuel « Citoyenneté et pauvreté », du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, celui du thème du respect de la vie privée des citoyens au regard de la pauvreté. Ce rapport sert de base à notre matinée de réflexion et entend démontrer que les personnes en situation de pauvreté subissent une pression importante sur la vie privée dès lors qu'elles doivent faire preuve d'une transparence totale dans les informations qu'elles sont amenées à dévoiler sans avoir suffisamment accès aux données qui les concernent. La recherche de fraudes à la cohabitation peut ainsi être vécue très douloureusement par les familles.

Une des questions posées par le rapport est celle de savoir s'il n'existe pas trop souvent une vie privée à deux vitesses et s'il n'y a pas lieu de s'interroger sur la proportionnalité des mesures de contrôle par rapport aux objectifs visés ?

La mise sous pression de droits constitutionnels tels que le droit au respect de la vie privée et familiale et le droit à la protection sociale par les conséquences attachées au statut de cohabitant ne peuvent qu'inciter à relancer le débat sur la question complexe de l'individualisation des droits sociaux qui mobilise depuis des années.

Welke maatschappij willen wij? Geeft het statuut van samenwonende rechten? Moet het statuut van samenwonende in de werkloosheidsverzekering op dezelfde manier worden behandeld als het statuut dat in het OCMW-leefloon wordt gehanteerd? In welke mate moeten de rechten op sociale zekerheid worden geïndividualiseerd en hoe moet die individualisering worden gefinancierd?

Die vragen en enkele andere kwesties zouden in de loop van deze voormiddag besproken moeten worden en, naar mijn mening, een ideale voortzetting vormen van de hoorzittingen, de debatten en de aanbevelingen uit de informatieverlagen, die hier in onze assemblee zijn aangenomen.

Mentionnons, tout d'abord que la relation entre la pauvreté et le genre a déjà, fait l'objet, il y trois ans, d'un premier rapport d'information concernant le suivi de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (Pékin). Le statut de cohabitant dans notre protection sociale peut être une cause de précarité vu le montant moins important des allocations sociales octroyé à cette catégorie de personnes. Force est de constater que les femmes sont majoritairement concernées. On peut donc y voir un aspect discriminatoire de nature à maintenir celles-ci dans une situation de dépendance. Le rapport d'information recommande de mettre en œuvre le « Gender mainstreaming » dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation et d'examiner l'incidence des mesures d'économies à tous les niveaux sur les personnes les plus vulnérables.

Un second rapport d'information concerne le développement d'une approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays. Il insiste sur la réalisation d'une analyse ex post des modifications des réglementations en matière de protection sociale qui ont un impact négatif sur les ménages ou personnes les plus vulnérables ainsi que des allocations sur la base des droits dérivés, ce qui permettrait d'éliminer les éventuelles injustices qui se sont glissées dans le système existant. Le rapport souligne qu'une sécurité sociale centrée exclusivement sur les plus pauvres risque de générer des inégalités entre

groupes vulnérables de la population confrontés parfois aux mêmes difficultés sans pour autant bénéficier des mêmes statuts et droits et d'augmenter les risques de perte de droits lors des changements de statut.

Gezinnen en personen voldoende middelen kunnen bieden, vergt een combinatie van elementen, waaronder de toegang tot degelijke sociale uitkeringen. De aanbevelingen van de Senaat dringen eveneens aan op een volledige en nauwkeurige omschrijving van de sociale rechten en op uniforme begrippen en categorieën, zoals de definitie van "huishouden".

Het probleem van de definitie van "samenwonende" is des te acuter, aangezien het statuut in kwestie ook situaties beoogt die totaal verschillen van het begrip koppel. Met samenwonenden worden bijvoorbeeld ook ouderen bedoeld die worden opgevangen op een verdieping van de woning van een van hun kinderen, jongeren die afstuderen en nog bij hun ouders wonen, broers, nichten, maar ook onderhuurders of medehuurders met wie vaak geen bloedband of affectieve band bestaat.

On peut néanmoins se réjouir que dans un arrêt du 9 octobre 2017, la Cour de cassation ait mis un peu d'ordre dans cette insécurité juridique en estimant que les personnes qui partagent un logement ne sont pas nécessairement des cohabitants.

Pour être considéré comme tel par l'ONEM, il faut que les personnes concernées effectuent ensemble les activités et tâches ménagères, comme l'entretien de l'habitation et éventuellement son aménagement, les lessives, les courses, la préparation des repas – et qu'elles apportent éventuellement des moyens financiers pour le faire. Dès lors que chaque habitant assure sa subsistance, il sera considéré comme isolé et aura droit à des allocations correspondantes à ce statut, étant entendu que la charge de la preuve incombe à l'assuré social qui cohabite avec d'autres personnes sous le même toit.

S'il s'agit là incontestablement d'un pas dans la bonne direction, il convient de ne pas perdre de vue que le fait de cohabiter ou pas, joue également un rôle dans l'octroi d'autres allocations sociales ou dans le calcul de leur montant. Citons parmi d'autres exemples, la garantie de revenus pour les personnes âgées, les allocations d'incapacité de travail ou d'invalidité ou encore les interventions au bénéfice de personnes handicapées.

Om een einde te maken aan de inconsequenties en uiteenlopende interpretaties van de talloze reglementen en definities ter zake, moet de noodzakelijke harmonisatie worden opgenomen in een algemeen en gecoördineerd transversaal armoedebeleid in alle bevoegdheidsdomeinen.

Tant le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale que le Sénat en sont parfaitement conscients et partagent cette approche commune. Je ne doute pas que cette matinée consacrée à un thème qui nous tient donc tous à cœur, apportera cette fois encore, par des travaux et débats de très grande qualité, une contribution importante aux réflexions initiées par notre assemblée.

Je vous remercie.

Christine Defraigne